

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

Grandes Cultures

POITOU - CHARENTES

Bulletin Technique n° 08 du 31 Mars 2004 - 4 pages

COLZA : Stade E à F2

Méligèthes

Le **vol** a été **important**, on cumule **1500 captures** depuis début mars. Ce **ravageur potentiel** va maintenant se comporter en **pollinisateur**.

Traitement inutile.

Pucerons

Ils sont présents pratiquement en toutes zones mais à des niveaux faibles.

Il est trop tôt pour intervenir.

Maladies

*Voir note commune SPV-CETIOM-INRA (Résistance Sclérotinia à la carbendazime)

* Stratégie régionale (**les colzas sont sains actuellement**).

- EN SOLS PROFONDS *(limons, terres rouges, bornais, argilo-limoneux),* ***le Sclérotinia*** *représente le* ***risque majeur****.*

En l'absence d'oïdium, intervenir de préférence avec un produit à base d'imide (surtout en raison de la progression de la résistance du Sclérotinia à la carbendazime constatée dans la Vienne en rotations courtes).

En présence d'oïdium (peu probable), choisir un produit ayant une bonne efficacité sur oïdium et Sclérotinia (ou mélange imide-triazole autorisé).

- EN SOLS SUPERFICIELS *(groies, sable),* ***l'oïdium*** *est potentiellement* ***la maladie la plus nuisible.***

- En situation humide*, choisir un produit ayant une bonne efficacité sur oïdium et Sclérotinia (ou un mélange imide-triazole autorisé).*

- Par temps sec*, intervenir sur oïdium présent (ce n'est pas le cas actuellement) en recherchant également une action complémentaire sur Sclérotinia (produits de type triazole ou triazole avec carbendazime autorisés).*

Quelle que soit votre stratégie, ***aucune intervention*** *n'est utile* ***avant G1*** *(chute des premiers pétales) et* ***celle-ci peut être décalée si le temps est sec.***

Pour l'oïdium, une surveillance prolongée de la culture sera nécessaire.

ATTENTION

Nous vous rappelons que de ***nombreux mélanges*** *sont* ***interdits*** *sur* ***colza*** *et notamment les associations fongicides de la famille des* ***triazoles*** *avec insecticides de la famille des* ***pyréthrinoïdes****, en raison de leur toxicité sur les abeilles.*

Des contrôles au champ sont programmés.

Précisons également que tous les mélanges de produits phytosanitaires dont l'un contient de la carbendazime sont interdits (quelle que soit la culture).

POIS

Sitones

On observe une activité très hétérogène, puisque les **notes** s'échelonnent de **0.1 à 2**.

Une intervention est nécessaire entre les stades 2 feuilles et 6 feuilles, dès que vous atteignez la note 2 (voir dossier Avertel).





COLZA

Maladies :
Stratégie

BLE

Maladies :
Pas d'évolution significative

ORGE

Maladies :
Présence hétérogène

Service Régional de la Protection des Végétaux
13, route de la Forêt
86 580 BIARD
Tél.: 05.49.62.98.25
Fax: 05.49.62.98.26

Directrice gérante :
S. DUTARTRE

Site internet :
www.srpv-poitoucharentes.com
E-mail :
srpv.draf-poitou-charentes@agriculture.gouv.fr

Publication périodique
C.P.P.A.P. n°2139 AD
ISSN n°02294 470



BLE : Stade épi 1 à 4 cm

Piétin verse

Le risque climatique n'a pas évolué dans la plupart des secteurs. En parcelles du réseau, le piétin n'est présent que dans une parcelle sur 2 avec une fréquence, en général de 2 à 7 % de pieds atteints (10 à 15 % dans quelques situations).

Maladies foliaires

La septoriose est présente de façon classique sur feuilles basses mais la rareté des pluies depuis plusieurs semaines n'a pas permis de contaminations significatives.
La pression de la maladie est faible.
Sur certaines variétés (Caphorn notamment), des taches jaunâtres, des décolorations d'origine non parasitaire sont observées et ne doivent pas être confondues avec la septoriose. Il s'agit simplement de réactions physiologiques à des conditions climatiques particulières (températures très contrastées en quelques jours, vent...).

Situations sans protection anti-piétin à venir :
Aucun traitement fongicide n'est actuellement justifié.

Situations avec stratégie anti-piétin à base de cypronil :
Cette intervention en général de type mixte pied-feuilles ne sera envisagée que dans 8-10 jours en fonction de l'évolution des risques piétin et maladies foliaires (et du stade de la culture)

ORGE D'HIVER : Stade épi 1 à 4 cm

La situation est très hétérogène selon les variétés, la présence d'helminthosporiose, de rouille est signalée ponctuellement.
A l'exception de quelques parcelles particulièrement précoces (approchant du stade 1 noeud), la culture ne nécessite pas une intervention fongicide à court terme.

Erratum :
Une erreur est à signaler dans le dépliant «fongicides céréales à paille 2004» : le produit CITADELLE, en rouge sur triticale, devrait l'être également sur avoine et seigle, cultures sur lesquelles il ne dispose pas d'autorisation de mise sur le marché.

REGLEMENTATION

Gestion des produits Phytosanitaires Non Utilisables (PPNU)

Texte officiel de référence : décret N°2002-540
Titre : classification des déchets
Date de publication : 18 avril 2002
Lien vers le site de Légifrance : http://www.legifrance.gouv.fr/texteconsolide/UQHIV.htm
Message :
Les Produits phytosanitaires non utilisables (PPNU) sont des produits que le détenteur ne peut plus utiliser. Plusieurs raisons peuvent justifier cette non utilisation :

- emballage altéré ou ne permettant pas l'identification du produit
- interdiction réglementaire de l'utilisation du produit
- changement dans les productions de l'exploitation ne permettant plus l'utilisation de ces produits sur les cultures en place existantes ou prévues. L'exploitant destine ces produits à l'abandon bien qu'ils soient encore autorisés sur d'autres cultures.

Stockage

Les PPNU peuvent être stockés en attente de leur élimination. Dans ce cas, ils doivent être stockés dans le local de stockage des produits phytosanitaires, dans un endroit isolé réservé à cet usage et clairement identifié. Ils doivent être conservés dans leurs emballages d'origine avec leurs étiquettes.

Elimination

Ces PPNU sont des déchets considérés comme dangereux (décret n°540 du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets) et doivent être traités comme des déchets industriels spéciaux (DIS).
L'exploitant agricole a obligation d'en assurer l'élimination (art L541-2 du code de l'environnement), qui ne peut être effectuée que dans des installations classées pour la protection de l'environnement autorisées pour le traitement des DIS.

Préconisations (non réglementaires):

Il est conseillé de profiter des opérations spécifiques de collecte de ces déchets, notamment celles organisées avec le soutien d'ADIVALOR (Agriculteurs, Distributeurs, Industriels pour la VALORisation des Déchets Agricoles).

Résistance sclérotinia
Note commune SPV – CETIOM - INRA

Etat des résistances

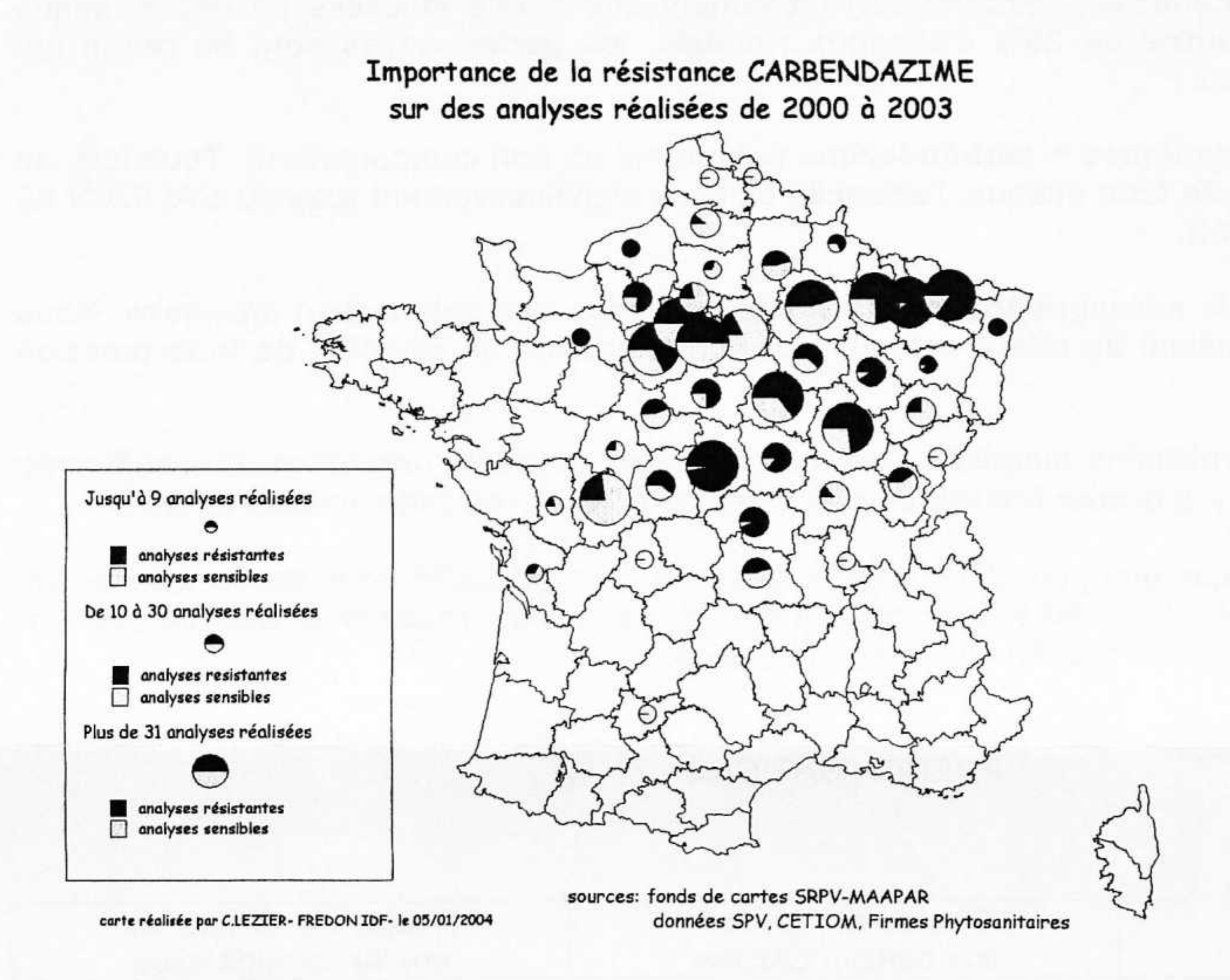
Le Service de la Protection des Végétaux, le CETIOM et les sociétés agro -pharmaceutiques poursuivent chaque année un monitoring de la résistance sclérotinia aux benzimidazoles et aux dicarboximides. Entre 2000 et 2003, ce sont 960 parcelles qui ont fait l'objet d'une analyse. La carte ci-dessous présente la synthèse de ces analyses département par département depuis 4 ans. Il y a à ce jour, 36 départements où la résistance aux benzimidazoles (carbendazime) a été détectée au moins une fois. Les fréquences de détection les plus importantes se situent toujours en Lorraine (Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle), Bourgogne (Côte d'Or, Yonne, Nièvre), Centre (Eure et Loir, Cher), Auvergne (Allier), Ile de France (Essonne, Yvelines), Champagne (Marne)...

L'année 2003 voit aussi une détection accrue des cas de résistance en Poitou-Charentes et en Picardie.

****

Pour une appréciation à une échelle plus fine de la situation dans chaque département, contactez votre S.R.P.V.

Au niveau des imides, il n'y a pas eu de souches résistantes détectées en 2003. La situation n'évolue pas, mais la surveillance va continuer face à ce risque potentiel.



P55

Stratégie de lutte

La lutte contre le sclérotinia ne doit pas être systématique, la rentabilité d'un fongicide n'est pas assurée tous les ans. La prise de décision doit s'effectuer en fonction de la climatologie à la floraison et du risque agronomique (retour fréquent des cultures sensibles dans la rotation, attaques antérieures). Des outils d'aide à la décision peuvent apporter des informations pertinentes sur le risque (grille de risque et kits pétales du CETIOM, modèle climatique de la Protection des Végétaux).

L'application contre le sclérotinia doit être positionnée à partir de la chute des premiers pétales – apparition des premières siliques, en une application unique qui peut être décalée selon le risque.

L'utilisation de **carbendazime** ou d'associations **triazoles + carbendazime** reste possible dans les secteurs non concernés par la résistance. On attend toujours la décision concernant la ré-homologation européenne ou non de la carbendazime.

Les **imides cycliques** (vinchlozoline, procymidone) sont l'alternative régulièrement la plus efficace. Mais un emploi massif et généralisé ne serait pas sans danger sur le risque d'apparition de résistance à cette famille chimique. L'iprodione apparaît en retrait par rapport aux autres imides.

Les **triazoles** seuls (tebuconazole, metconazole) présentent une bonne efficacité en cas d'attaque modérée de sclérotinia (moins de 20% d'attaque). Au delà, les performances sont en retrait par rapport aux meilleurs imides.

Les associations **imides cycliques + carbendazime** présentent un bon comportement. Toutefois, en présence de résistance et de forte attaque, l'efficacité diminue significativement (cas du CALIDAN où l'imide est moins performant).

Enfin, un certain nombre de mélanges **triazoles + imides** ont reçu une autorisation provisoire. Nous ne disposons pas pour l'instant de références sur leur comportement en situation de forte pression sclérotinia.

L'**azoxystrobine**, seule strobilurine autorisée à ce jour sur colza, présente une efficacité insuffisante contre cette maladie. Il n'y a pas pour l'instant de mélanges autorisés avec cette matière active .

Une autre alternative est attendue pour 2005 avec le boscalid. Son efficacité équivalente à celle des imides, en fera une molécule intéressante pour gérer le risque de résistance aux imides, en introduisant une alternance entre ces deux familles chimiques.

PRECONISATIONS

	Pas de résistance aux benzimidazoles	Risque de résistance aux benzimidazoles
Risque sclérotinia Faible	Carbendazime Triazoles + carbendazime Triazoles	Imides + carbendazime Triazoles Imides + triazoles
Risque sclérotinia Elevé	Carbendazime Triazoles + carbendazime Imides + carbendazime	Imides Imides + triazoles (à confirmer)